

**Séance régulière du conseil d'établissement
du Centre de formation des Nouvelles-Technologies
tenue le 28 janvier 2026**

Présences :

Élèves	Parent	Personnel	Représentant (C) : Communauté (E) : Entreprises	Direction
Simon Dussuet - ABS Hélène Milot - ABS	Dominique Larivière - ABS	Caroline Castonguay Nessica Bénèche Linda Lemieux - ABS Steven Guertin Ronald Trépanier - ABS Daniel Richard Nathalie Bouchard Annie Tourangeau	Sophie Bédard (C) Gina Bergeron-Fafard (E) - abs, remplacée par Julie D'Amours (E) - ABS	Karine d'Alcantara Cédric Doherty

1. Ouverture de l'assemblée

Karine d'Alcantara ouvre l'assemblée à 17 h 07. Elle vérifie que le quorum est respecté.

Sophie Bédard offre ses vœux de *Bonne année 2026* aux membres du conseil.

2. Question du public

Ce point est sans effet.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 28 janvier 2026

Sophie Bédard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Steven Guertin D'ADOPTER l'ordre de jour tel que présenté.

Adopté

Résolution n° CE-2526-016

4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 19 novembre 2025

4.1 Adoption

Sophie Bédard présente sommairement le procès-verbal, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

Il est proposé par Nathalie Bouchard D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2025, tel que rédigé.

Adopté

Résolution n° CE-2526-017

4.2 Suivis

Karine d'Alcantara mentionne que dans le cadre de la consultation sur l'organisation scolaire, le 9 décembre dernier, avait lieu une entrevue dans la Presse avec Roch-André Malo, directeur général du CS ainsi qu'Isabelle Guay, directrice du Service de l'organisation scolaire et transport (SOST) et Barbara Bédard,

directrice adjointe aux Services éducatifs aux jeunes (SEJ). Ces derniers mentionnaient le retrait des critères de sélection pour les projets particuliers afin de permettre une égalité entre tous les élèves. Toutefois, des tests physiques et audiomusicaux demeureront pour les programmes spécifiques nécessitant des habiletés ou capacités exigées par la discipline.

5. Attributions du conseil

5.1 Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par l'utilisateur

Karine d'Alcantara mentionne que le document relativement aux principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'utilisateur écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par l'utilisateur (SEA-02 et SEA-03) a été révisé dans son entièreté en tenant compte de la concomitance. Il y a eu l'ajout de la politique financière pouvant être assumées par les parents (SEJ-08) et l'écrit de gestion associé à celle-ci (SEJ-24).

Ce document a été présenté aux membres du comité consultatif des enseignantes et des enseignants (CCEE) lors de la rencontre tenue le 28 janvier.

La mise en page a été refaite dans les deux sections, soit « Effets généraux pouvant être facturés aux usagers de moins de 18 ans et aux usagers de 18 ans et plus » et l'autre section « Effets généraux pouvant être facturés aux usagers de 18 ans et plus ». Des volumes référentiels et un dépôt peuvent être chargés aux élèves majeurs contrairement aux élèves mineurs.

Voici la résolution :

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit établir, sur la base de la proposition de la direction du centre, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'utilisateur écrit, dessine ou découpe;

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les usagers (SEA-02) et sa pratique de gestion associée (SEA-03);

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'établir également des principes d'encadrement visant l'ensemble des contributions financières pouvant être assumées par les usagers en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP;

ATTENDU que les principes d'encadrement seront également pris en compte dans les choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants en vertu de l'article 96.15 de la LIP;

ATTENDU que le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées avant d'établir les principes d'encadrement proposés par la direction du centre;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec le projet éducatif du centre;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés tiennent compte des caractéristiques et des attentes de la communauté desservie par le centre;

Il est proposé par Caroline Castonguay

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, du choix des manuels et du matériel didactique et des autres contributions financières pouvant être exigées aux usagers ou aux parents pour l'année scolaire 2026-2027.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les contributions financières facturées aux usagers ou aux parents respectent les principes d'encadrement avant de les proposer au conseil d'établissement.

D'Établir

Résolution n° CE-2526-018

5.2 Budget de fonctionnement du CÉ

Karine d'Alcantara présente le budget accordé pour les dépenses du conseil d'établissement. La somme totale autorisée pour l'année scolaire 2025-2026 est de 775 \$. Le conseil d'établissement offrira le solde du budget pour donner une bourse Distinction à un élève au Gala Célébrations qui se déroulera le 5 juin 2026. Karine d'Alcantara demande l'accord des membres du CÉ et propose de reconduire cette pratique cette année.

Ce point est traité comme un point d'adoption, car préalablement lors du 1^{er} conseil d'établissement du 24 septembre, *le budget n'était pas disponible.*

Il est proposé par Nessica Bénêche D'ADOPTER le budget du conseil d'établissement, tel que présenté.

D'Adopter

Résolution n° CE-2526-004

En complément d'information, le tableau ci-dessous démontre la reddition de compte du budget du CÉ :

Budget du CÉ 2025-2026	Coût total de la dépense	Solde des dépenses
Solde du budget du début	775,00 \$	
CÉ 24-09-2025 : mini-buffet	-114,98 \$	114,98 \$
CÉ 19-11-2025 : mini-buffet	-140,27 \$	+ 255,25 \$
CÉ 28-01-2026 : mini-buffet	-156,37 \$	+ 411,62 \$
CÉ 22-04-2026 : mini-buffet	\$	
CÉ 03-06-2026 : restaurant	\$	
Solde du budget actuel	363,38 \$	
Bourse Gala 05-06-2026	\$	
Solde final	\$	\$

5.3 Budget révisé – Pour information

Karine d'Alcantara présente et explique le budget révisé 2025-2026. Il s'agit d'un budget équilibré. Cependant, n'apparaissant pas dans le budget équilibré, le CFNT cumule un déficit MAO en raison des investissements réalisés pour l'implantation des deux programmes à l'automne 2024, soit Soutien informatique et Retraitement

des dispositifs médicaux (RDM). Ce déficit est connu de la Direction générale et les modalités de remboursement sont à convenir avec le Service des ressources financières (SRF).

Le budget révisé 2025-2026 est basé sur un nombre d'élèves à temps plein (ETP) de 438.

5.4 Mesures dédiées et protégées 2025-2026

Au tableau du budget révisé 2025-2026, ces mesures sont identifiées par les numéros **15021 V2 et 15084**.

Une résolution des mesures budgétaires dédiées et protégées de l'année scolaire 2025-2026 est nécessaire pour confirmer que le Centre de services (CS) a bien attribué au Centre de formation des Nouvelles-Technologies ladite somme de 42 312 \$.

La répartition est comme suit :

- Mesure protégée 15021 V2 – Entraide éducative et accompagnement pédagogique = 37 706 \$
- Mesure dédiée 15084 – Formation du personnel enseignant = 4 606 \$

RÉSOLUTION – Reddition de compte attendue pour les mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements. Mesures dédiées et protégées pour l'année scolaire 2025-2026 :

Le conseil d'établissement du Centre de formation des Nouvelles-Technologies confirme que le CSSMI, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, a alloué au centre la somme totale de **42 312 \$**. Ces sommes ont été allouées et versées au budget du centre, et ce, conformément aux fins prévues aux Règles budgétaires du MEQ **2025-2026**.

Il est proposé par Steven Guertin d'adopter la présente résolution.

Adopté
Résolution no. CÉ-25-26-19

Cette résolution sera acheminée au CS-SRF avant la date limite fixée par le CS.

6. Information de la direction

6.1 Formation obligatoire pour les nouveaux membres

Le lien est toujours présent à l'ordre du jour pour faciliter l'accès aux membres. La correction a été apportée aux liens dans l'ordre du jour. Nessica Bénéche ne peut s'y brancher. Annie Tourangeau propose de lui envoyer le lien.

6.2 Projet éducatif du CFNT 2023-2027- Plan d'action – Offrir un environnement de travail mobilisant, sain et sécuritaire.

Karine d'Alcantara mentionne qu'en lien avec le sondage Amélio effectué auprès de l'ensemble du personnel du CSSMI, le CFNT a eu un pointage de 8.4/10. Malgré parfois des divergences d'opinions, une démarche en quatre (4) étapes a été établie et présentée à l'ensemble du personnel lors de la journée pédagogique du 26 janvier dernier.

Voici les quatre (4) étapes :

1. Formuler la rétroaction ;

2. Rencontrer la personne concernée;
3. Faire un bilan ;
4. Consulter la direction (représailles).

Des conditions gagnantes ont été énumérées pour une rencontre réussie.

6.3 Bilan des inscriptions de janvier 2026

Annie Tourangeau présente les statistiques des inscriptions du mois de janvier. Nous avons encore des groupes qui ouvrent en février, mars et avril.

Voici les données :

- **Soutien informatique** : 2 nouveaux groupes (19 et 20 élèves par groupe)
- **Dessin de bâtiment** : 2 nouveaux groupes (presque complets eux aussi)
Pour ces deux programmes ci-haut mentionnés, la moyenne d'âge (25 ans) est plus élevée qu'à l'automne et il y a quelques réintégrations.
- **Vente-conseil et Représentation** : 1 nouveau groupe (environ 14 élèves inscrits) prévu le 16 février, décision à venir
- **Comptabilité** : La date de début est déplacée au 10 mars pour avoir un nombre suffisant d'inscriptions (les inscriptions fluctuent, environ 10 ou 11 élèves). En deçà du seuil minimal requis, le nouveau groupe ne pourra pas ouvrir. En hiver, pour ce programme, le dernier groupe ouvert remonte à 2023.
- **Secrétariat** : aucun groupe puisque le cours a débuté le 10 novembre 2025.
- **RDM** : 1 nouveau groupe complet (20 élèves). La date de début de la prochaine cohorte est le 7 avril 2026. La liste d'attente pour l'automne est complète aussi.

6.4 DiplomAction (concomitance)

Le projet se concrétise. Actuellement, il y a 10 inscriptions.

En provenance du CS, avec la collaboration des conseillers en formation et d'orientation, il y a eu l'envoi de courriels ciblant des élèves.

Une première soirée d'information se donnera au CFNT le jeudi 12 février prochain pour les deux concentrations. Notre centre étant un point central pour tous les établissements scolaires du CS.

Le 18 février à la Soirée Formation Carrière en formation professionnelle, un kiosque y sera installé pour expliquer ce nouveau projet.

Finalement, en mars, une soirée immersive pour les élèves et les parents aura également lieu.

Karine d'Alcantara fait partie du comité au CS. Pour les années à venir, d'autres programmes pourraient être visés dans notre milieu (Ex. : Soutien informatique).

Sophie Bédard réitère qu'il s'agit d'une belle campagne publicitaire qui rejoint beaucoup de jeunes.

Ce projet demande une grande coordination en termes d'espace, de financement et d'équipement.

La première cohorte de Vente-conseil débutera à l'automne 2026.

6.5 Retour – Marché de Noël – 2^e édition

Encore cette année, cette activité fût un succès, selon Karine d'Alcantara. Il y a eu un profit d'environ 2 400 \$ pour les élèves du centre (fond de dépannage ou autres besoins).

6.6 Salon Formation Carrière – le mercredi 18 février 2026

Karine d'Alcantara remercie Nessica qui chapeaute cette activité. Lors de cette soirée, les cinq (5) centres de formation professionnelle seront présents. Le CFNT accueillera tous les DEP du Centre de services scolaire des Mille-Îles ainsi que DiplomAction, Acces Formation (anciennement Service aux entreprises), les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA), Carrefour jeunesse-emploi (CJE)-Mirabel et le (CJE-TDB)-Thérèse-De-Blainville dont notre présidente Sophie Bédard y sera présente.

Le salon carrière se déroulera le mercredi 18 février prochain de 17 h 30 à 20 h 30.

Enfin, Cédric Doherty sera invité à la télévision communautaire (TVBL) le mardi 3 février pour promouvoir la formation professionnelle.

7. Questions diverses

Ce point est sans effet.

8. Clôture de la séance

La présidente, Sophie Bédard, conclut que l'ordre du jour a été épuisé.

Il est proposé par Caroline Castonguay DE LEVER la séance à 17 h 58.

Adopté

Résolution n° CE-2526-020

La présidence
Sophie Bédard

La direction
Karine D'Alcantara